

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; CHAPPÉ Fanny.



DELBU2024-09-071

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : : réorganisation du temps de direction et du temps infirmiers dans les crèches

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-14 et L332-8 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R.2324-46-1, R.2324-46-2 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour l'application des dispositions réglementaires relatives aux personnels des crèches ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité:

- Approuve l'ouverture de l'emploi d'infirmier ou puériculteur RSAI, à temps complet, aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des infirmiers ou des puériculteurs ;
- Approuve l'ouverture de l'emploi d'auxiliaire de puériculture, à temps complet, aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'auxiliaire de puériculture ;
- Approuve l'ouverture de l'emploi d'éducateur de jeunes enfants ou d'infirmier ou de puériculteur à temps complet, aux fonctionnaires relevant de ces trois cadres d'emplois correspondant ;
- Approuve l'ouverture de l'emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet, 17h30/semaine aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'éducateur de jeunes enfants ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02.10.2024

ID : 022-200067981-20240917-DELBU2024_09_71-DE

- Approuve la fermeture de l'emploi d'infirmier à temps non complet, 21 heures/semaine, après avis du CST ;
- Approuve la fermeture de l'emploi d'infirmier à temps complet, au 1er janvier 2025, après avis du CST ;
- Confirme que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

